



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
VAR

## **Le « Livre Blanc des moyens d'actions sur le foncier agricole » présenté par la Chambre d'Agriculture du Var à l'Association des Maires du Var.**

**LUNDI 26 AVRIL à 14h à Pignans (Salle Polyvalente)**

En présence notamment de :

- M. VERAN, Président de l'Association des Maires du Var
- Mme PONS, Députée et Présidente de la Commission Agriculture du Conseil Général du Var
- M. BACCINO, Président de la Chambre d'Agriculture du Var

A demande de la Chambre d'Agriculture du Var, l'Association des Maires du Var organise **lundi 26 avril à 14h à Pignans** une réunion de présentation du « Livre Blanc des moyens d'actions sur le foncier agricole », document à ce jour validé par les 8 cosignataires de la Charte Foncière\*. Tous les maires du département, les présidents d'EPCI ainsi que les 8 cosignataires de la Charte sont invités. Cette présentation permettra d'informer et d'échanger en direct avec les premiers magistrats et présidents d'EPCI des communes varoises.

**Contexte : Le Livre Blanc, l'acte II d'une démarche partenariale en faveur de la préservation et d'une meilleure gestion du foncier agricole.**

Si l'acte I de la Charte foncière signée en 2005 correspond à une volonté de faire, le partenariat établi entre le Conseil Général du Var et la Chambre d'Agriculture du Var a permis de lancer son acte II. Celui-ci se traduit par la mise en place d'une démarche de territorialisation de la Charte et l'activation d'une Commission de Suivi et d'Accompagnement de la Charte. Le Livre Blanc, réalisé et édité fin 2009 par la Chambre d'agriculture du Var après une année de travaux de concertation avec le Conseil Général, s'inscrit dans le cadre de cette commission. L'objectif : mettre en place de véritables politiques foncières adaptées aux problématiques territoriales. L'acte II de ce livre blanc marque ainsi le passage dans la phase opérationnelle.

### **Le Livre Blanc, qu'est ce que c'est ?**

Le « Livre Blanc des moyens d'actions sur le foncier agricole » est une boîte à outils à la disposition des personnes publiques ou privées compétentes en matière de gestion du foncier agricole mais également d'élaboration de documents d'urbanisme : communes, intercommunalités, département, région, bureaux d'études... .

Son objet est d'une part d'inventorier l'ensemble des dispositifs existants pour planifier, restructurer, gérer, préserver et maîtriser le foncier agricole ; et d'autre part de formuler des propositions d'actions concrètes, notamment à l'échelle territoriale.

## **Blanc, 5 grandes familles d'outils pour agir.**

1. Des outils de planification en vue de stabiliser le foncier
2. Des outils de restructuration en vue d'une optimisation de l'outil de production (foncier)
3. Des outils de gestion et de mise en valeur du foncier
4. Des outils de préservation, plus spécifiquement de préservation des espaces sous pressions
5. Des partenaires fonciers

## **Le Livre Blanc, comment rendre opérationnels ces outils fonciers ?**

### **> Une démarche qui doit être partagée et collective.**

Pour être opérationnels, ces outils fonciers proposés par le Livre Blanc doivent être appréhendés de façon partagée et collective : avec tout d'abord les 8 cosignataires de la Charte, avec ensuite les collectivités territoriales en charge des politiques foncières de leur territoire, avec enfin les bureaux d'études intervenant prioritairement sur le département du Var dans les domaines de l'Aménagement du territoire, du Foncier, de l'Agriculture et de l'Environnement.

### **> Des diagnostics agricoles en concertation avec les collectivités territoriales.**

En concertation avec les collectivités territoriales, la Chambre d'Agriculture, compétente et expérimentée en matière de planification et d'aménagement du foncier agricole, propose d'accompagner et de collaborer avec les collectivités dans leur projet d'aménagement. Différents diagnostics et études agricoles existent, adaptés au projet de développement agricole envisagé.

**> Plusieurs réalisations concrètes, notamment sur des territoires sensibles sont en cours,** comme par exemple la mise en place d'un PAEN dans le secteur géographique de la Basse Vallée de l'Argens en collaboration étroite avec le Conseil Général. D'autres réalisations se sont organisées à l'initiative des communes ou collectivités territoriales sensibles et sensibilisées aux dispositifs fonciers existants. Ces réalisations peuvent prendre diverses formes : état des lieux agricoles, prospectives, études d'impact ... C'est par exemple le cas des communes de Carnoules (étude d'impact d'une déviation), Seillons Source d'Argens (diagnostic et projet agricole), La Crau (diagnostic et propositions d'actions en amont de l'élaboration du PLU) .....

**> Des projets et études en cours** comme le projet d'élaboration d'une méthodologie avec le CETE Méditerranée visant à la réalisation de projets agricoles sur des communes pilotes de la Crau et Tourves...

\* les 8 cosignataires de la « Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole » signée le 20 juin 2005 sont l'Etat, le Conseil Général du Var, l'Association des Maires du Var, l'Association des Communes Rurales du Var, l'Association des Communes Forestières, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture du Var.

